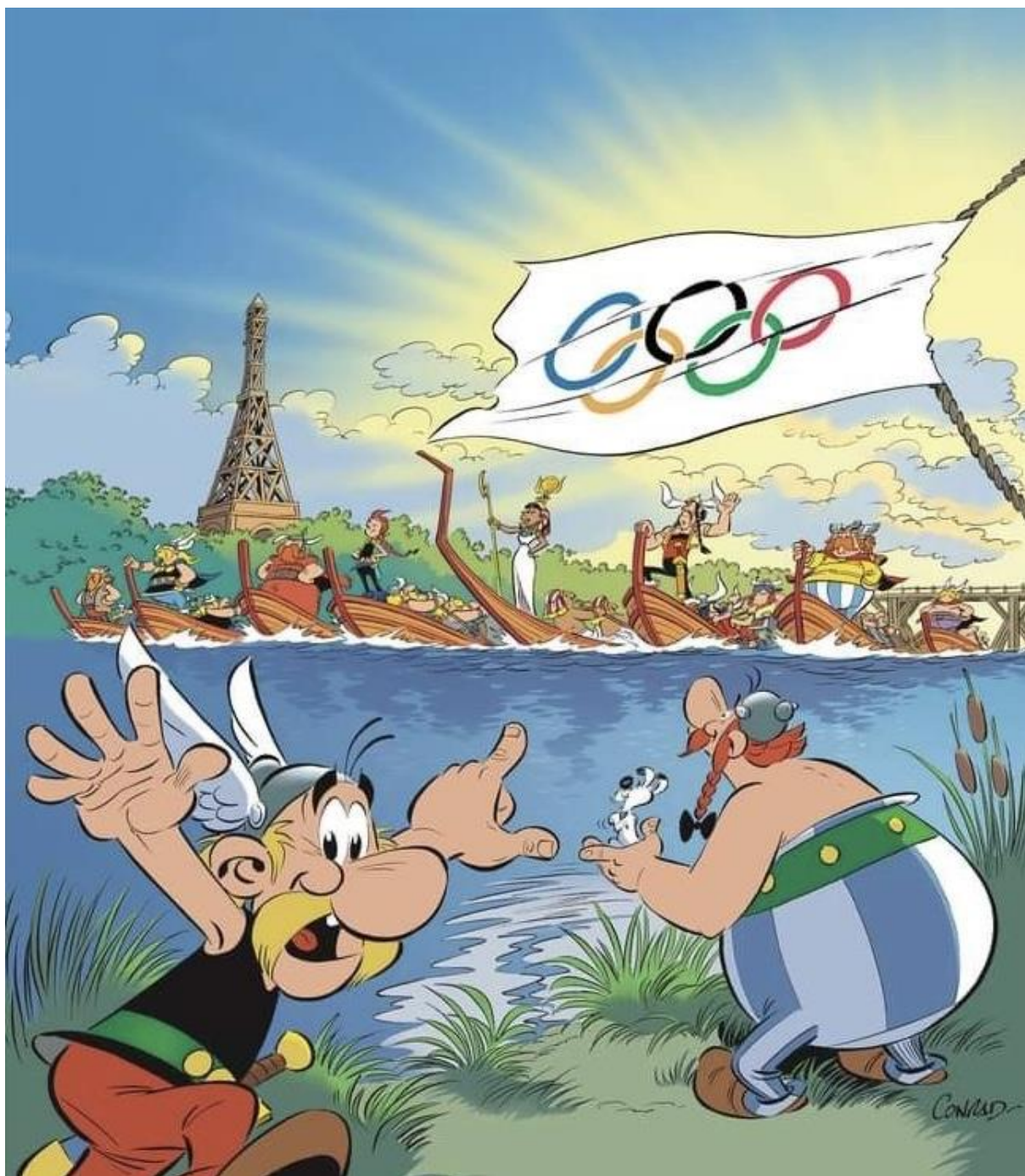


RÉMINIAC MAGAZINE





N°15-JUILLET 2024

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE.....	3
COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (1er sem.2024)...	5
ÉCOLE HENRI MATISSE.....	13
LA VIE DES ASSOCIATIONS ET DES COMMERCES.....	16
INFORMATIONS.....	22

RÉMINIAC Magazine est une publication de la municipalité de Réminiac.

Directeur de la publication : MARTIN Michel

Rédaction, Maquette et Publication : Mairie de Réminiac

Commission chargée de la conception, mise en page, recherches de textes, photos, relations avec les associations, commerçants et entreprises : BÉCHARD Delphine et FRADIN Joëlle

Magazine tiré à 250 exemplaires.

Merci à l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux de contribuer à l'élaboration de ce magazine et d'assurer sa distribution aux Réminiacaises et Réminiacois.

Contact : Mairie
3, rue du Moulin
56140 Réminiac
02 97 93 22 83

Site Internet : www.reminiac-56.fr
Mises à jour en cours

Email Mairie : mairie.reminiac@wanadoo.fr

Email Maire : mairie.reminiac@orange.fr

POUR TOUS LES NOUVEAUX HABITANTS, MERCI DE VOUS PRÉSENTER À LA MAIRIE

Horaires d'ouverture de la Mairie

	Matin	Après-Midi
Lundi	8h30 - 12h30	13h30 - 17h00
Mardi	9h00 - 12h30	13h30 - 17h00
Mercredi	9h00 - 12h30	13h30 - 17h00
Jeudi	9h00 - 12h30	Fermée au public
Vendredi	9h00 - 12h30	13h30 - 16h30

Permanences du Maire : le matin et/ou sur rendez-vous



LE MOT DU MAIRE



LE MOT DU MAIRE

Chères Réminiacaises, chers Réminiacois,

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DES ÉLUS

Notre avenir énergétique se décide à l'union européenne dont les élections viennent de se dérouler.

L'enjeu, en France comme en Europe est d'électrifier les usages les plus polluants le plus rapidement possible notamment dans les transports et l'industrie. L'objectif est de diminuer le recours aux énergies fossiles et les rejets de gaz à effet de serre dans l'environnement.

Au niveau de notre « petite » commune, la population de Réminiac à la suite d'une réunion publique en 2018 a rejeté l'installation d'éoliennes sur notre territoire, notamment entre Cladeuc et la commune de CARO. Depuis, certaines autres sociétés nous ont à nouveau demandé l'avis de la Mairie, ce dont nous restons imperméables, fort de l'avis des Réminiacois.

Mais pour revenir à notre avenir énergétique l'éolien n'est pas la seule source d'énergie. Il existe également le système photovoltaïque. C'est ainsi que le Maire a rencontré ces dernières semaines une société « PAN ENERGIE » dont son siège est en Bretagne et qui propose aux communes d'équiper certaines parcelles municipales de panneaux solaires avec les conditions suivantes :

- Les parcelles municipales doivent être de surface au minimum d'un hectare (il y aurait 2 parcelles de concernées sur notre commune)
- La société louerait ou achèterait les terrains (location de 3 000 euros annuelle)
- Clôturée au public avec entrée pour le SDIS.
- Maintenance assurée par la société
- Les panneaux solaires sont et restent la propriété de la société
- Engagement avec l'exploitant agricole si la parcelle est louée à un cultivateur
- Aucune contribution financière n'est demandée à la commune.
- L'électricité revendue à EDF bénéficie à l'ensemble de la population de Réminiac (ristourne d'environ 20% sur le prix actuel) si l'abonné est à EDF et ceci pendant 20 ans.
- Le projet a été présenté en présence de son directeur M. LEGROS Patrick au conseil municipal du 27 Mai 2024. Le conseil municipal de Réminiac a demandé un temps de réflexion afin de connaître une autre commune qui a déjà expérimenté cette proposition.



L'avantage pour le Maire de présenter ce projet est qu'en dehors d'apporter des ressources pérennes (pendant 20 ans) à la commune, c'est aussi d'apporter aux habitants des tarifs d'électricité avantageux eu égard aux factures actuelles et futures que l'on nous promet. L'ensemble de la commune sera concerné et la vente de cette production d'énergie verte est garantie sans investissement. Ce qui n'est pas négligeable.

Mais, avant de décider – je vous propose- comme pour l'éolien- d'organiser une réunion publique sur ce sujet ou la société présentera son projet – chacun pourra poser ses questions et de voir ensemble la faisabilité et de recueillir vos avis Le conseil municipal entérinera votre décision quant à la majorité qui s'exprimera.

Sachons toutefois que le dossier sera présenté en préfecture pour une évaluation environnementale (2 mois minimum) et nécessitera une déclaration préalable auprès de la DDTM avec un délai de 3 mois.

Mon seul objectif est que cette réalisation profite au maximum de foyers réminiacois.

Je vous souhaite un bel été « ensoleillé » si possible.

Bien à vous.

Le Maire : Michel MARTIN

Réforme des règles de publicité pris par les collectivités territoriales

DGCL juin 2022 1 Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements - La suppression du compte rendu des séances et la création de la liste des délibérations du conseil municipal - La liste des délibérations, qui remplace le compte rendu des séances du conseil municipal à compter du 1er juillet 2022, a pour objet d'assurer l'information rapide du public sur l'activité de l'organe délibérant. 1. La suppression du compte rendu des séances du conseil municipal. Dans un souci de simplification, l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu des séances du conseil municipal. Ce document, qui n'avait pas d'équivalent dans les autres catégories de collectivités territoriales (département et région), faisait en pratique doublon avec le procès-verbal. Cette suppression, qui prend effet à compter du 1er juillet 2022, doit être lue comme une suppression tant de l'obligation de tenue que de l'obligation d'affichage du compte rendu des séances du conseil municipal. Cette suppression vaut également pour le compte rendu de l'organe délibérant des EPCI (article L. 5211-1 du CGCT) et des syndicats mixtes fermés (article L. 5711-1 du CGCT) auxquels le CGCT applique par renvoi un régime identique à celui des conseils municipaux.



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 JANVIER 2024

PRÉSENTS : M MARTIN Michel, M OUVRARD Édouard, Mme ROBERT Séverine, Mme FRADIN Joëlle, Mme BENOIT Jessica, Mme MAUDIEU Nadège

POUVOIRS : M BOCQUET Philippe (pouvoir à M MARTIN Michel), Mme LODA Florence (pouvoir à Mme FRADIN Joëlle), M BROUXEL Maurice (pouvoir à Mme BENOIT Jessica)

Secrétaire de séance : Mme MAUDIEU Nadège

Début de la séance : 14H30.

1- Désignation du secrétaire de séance : Mme MAUDIEU Nadège

2- Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal qui a eu lieu le 5 décembre 2023.

3- M Le Maire informe les membres du conseil de la fin des travaux et l'installation de la machine à pain. Il porte à leur connaissance la facture de l'électricien.

4- Maison de la santé :

M Le Maire informe et explique aux membres du conseil municipal la nouvelle proposition financière du cabinet d'architecte de Mme Perello, plans à l'appui. Le montant de cette proposition a triplé en comparaison avec sa première proposition datant de juin 2023.

Plusieurs possibilités :

1 : refus ou acceptation de la proposition de Mme Perello.

2 : contacter à nouveau le CAUE pour une nouvelle proposition complète du projet.

3 : démolition de la maison pour construction d'un nouveau bâtiment sans logement.

4 : abandon du projet.

M Le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils acceptent la nouvelle proposition financière de Mme Perello. Vote contre à l'unanimité du conseil municipal.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité de prendre à nouveau conseil auprès du CAUE, afin d'avoir leur analyse sur la proposition de Mme Perello.

5- Création d'un emploi permanent :

M Le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de recruter une personne sur un poste d'agent polyvalent. L'agent secondera l'agent en poste sur le temps cantine 12h/14h et assurera les missions du service technique en binôme avec l'agent titulaire. Cela permettra également une continuité de service pendant les périodes de congé. M Le Maire porte à leur connaissance la simulation du bulletin de paie, faite par le CDG sur un poste à 35 heures.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité la création d'un emploi permanent à 32 heures, en catégorie C, ouvert aux contractuels, indice de rémunération 365 à compter de mi-avril.

6- M Le Maire informe les membres du conseil de l'avis favorable du C.S.T (Comité Social Territorial) du CDG concernant l'augmentation de la durée hebdomadaire de service d'un poste d'adjoint administratif.



Par conséquent, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité cette augmentation et la délibération portant suppression du poste à 28 H et création du poste à 35 H.

7- M Le Maire informe les membres du conseil qu'il faut faire un curage de fossés sur plusieurs lieux de la commune. Il leur présente un devis d'une société de Carentoir. Montant 6698.40 TTC. Certains membres du conseil demandent si d'autre devis ont été fait. M Le Maire répond que c'est le seul en sa possession malgré plusieurs demandes. M Le Maire les informe également qu'il peut solliciter le département pour une subvention PST de 35 %. Les membres du conseil votent à l'unanimité le devis et la demande de subvention.

8- Informations/questions diverses

Fermeture de la fourrière de Porcaro. Le contrat court jusqu'en juin 2024 inclus. Il faudra se renseigner pour prendre une autre fourrière.

M Le Maire informe les membres du conseil municipal que tout le terrain autour du domicile partagé appartient à la commune donc le service technique doit l'entretenir et les coûts devront être assumés par le budget général puisque le budget CCAS n'existe plus depuis la dissolution du CCAS le 31/12/2023.

M Le Maire lève la séance à 15 heures 56.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JANVIER 2024

Étaient présents : M MARTIN Michel, Maire-Mme ROBERT Séverine, conseillère-Mme MAUDIEU Nadège, conseillère-M OUVARD Édouard, 1^{er} adjoint, Mme FRADIN Joëlle, conseillère et M BROUXEL Maurice, adjoint.

Étaient absents excusés : Mme BENOIT Jessica (pouvoir à M BROUXEL Maurice, adjoint) -M BOCQUET Philippe, conseiller (pouvoir à M MARTIN Michel) -Mme LODA Florence, conseillère (pouvoir à Mme FRADIN Joëlle)

1- Le secrétariat a été assuré par : Mme ROBERT Séverine.

2- Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 18 janvier 2024.

3- Acceptation des dernières propositions, sur le projet pôle santé :

M Le Maire informe les membres du conseil, de la dernière proposition financière de Mme PERELLO, cabinet d'architecte PI'ERRES ASSOCIÉS à REDON.

Coût total de l'opération 472.355,00 € H.T

Les membres du conseil municipal vote à l'unanimité la nouvelle proposition financière, soit 472.355,00 € H.T.

M Le Maire informe et propose aux membres du conseil municipal le plan de financement prévisionnel détaillé des dépenses et des recettes.

Total des dépenses prévisionnelles : 479.300,00 € HT.

Total des recettes prévisionnelles : 50.400,00 € TTC sur 3 ans.

Les membres du conseil municipal vote à l'unanimité le plan de financement prévisionnel.



Le conseil municipal autorise M Le Maire à déposer des demandes de subventions auprès des services de l'état, de la région et du conseil départemental du Morbihan.

Total prévisionnel des subventions possibles : 377.040,00 € TTC.

Ils autorisent également M Le Maire à déposer le permis de construire, d'engager des demandes de prêts auprès de différents organismes bancaires afférents au projet et à signer tous les actes et documents afférents à cette décision.

M Le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune peut faire également une demande de subvention PST au conseil départemental concernant l'achat de la maison, soit 40 % de 72.600 € ainsi que 3 % de dépenses imprévues concernant le projet pôle santé. M Le Maire déposera une demande de subvention auprès du conseil régional de Bretagne et s'entourera des élus afférents à cette instance.

4- Information/questions diverses

Le 29/02/2024, en mairie, le directeur du CLARPA viendra présenter les comptes du domicile partagé.

Entre le 16 et 19 mai, la commission électorale devra acter la liste des électeurs inscrits sur la commune. Pour le moment Mme FRADIN et M OUVARD proposent de faire partie de cette commission

M Le Maire informe les membres du conseil municipal que l'agent ATSEM est en arrêt jusqu'au 24/02/24. Échange sur sa situation et son remplacement. Il leur présente le C.V d'une personne qui a adressé à la mairie une candidature spontanée. Elle sera reçue en mairie dans les prochains jours.

M Le Maire lève la séance à 16 heures 25.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 MARS 2024

Étaient présents : M MARTIN Michel, Maire-Mme ROBERT Séverine, conseillère-Mme MAUDIEU Nadège, conseillère-M OUVARD Édouard, 1^{er} adjoint, Mme FRADIN Joëlle, conseillère et M BROUXEL Maurice, adjoint- Mme BENOIT Jessica, conseillère.

en présence de M David BIORET Conseiller aux décideurs locaux DDFIP du MORBIHAN

Étaient absents excusés : M BOCQUET Philippe, conseiller (pouvoir à M MARTIN Michel) - Mme LODA Florence, conseillère (pouvoir à Mme FRADIN Joëlle)

1. Le secrétariat a été assuré par : Mme FRADIN Joëlle et président de séance : M OUVARD Édouard
2. Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 29 janvier 2024.
3. Présentation des décisions du Maire prises en application des dispositions de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.
4. Présentation des comptes administratifs et de gestion : M BIORET explique et expose les chiffres des différents budgets, chapitre par chapitre, puis M Le Maire fait voter les



- **Comptes de gestion :**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

M Le Maire quitte la salle du conseil afin que les membres du conseil municipal puissent procéder au vote.

Mme BENOIT Jessica a quitté le conseil après le vote du compte de gestion et compte administratif du budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 pour : le budget général, le budget assainissement, le budget lotissement du Bertho, le budget du CCAS et budget pôle santé. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Budget général : votants 8, vote pour : 8

Budgets : BERTHO, Pôle santé, CCAS et assainissement : votants 7, vote pour : 7

- **Comptes administratifs :**

Après s'être fait présenter les comptes 2023 et hors de la présence de M Le Maire et sans la présence de Mme BENOIT pour les budgets (Pôle santé, Bertho, CCAS et assainissement), le Conseil Municipal de Réminiac approuve et vote à l'unanimité les comptes administratifs 2023 comme suit :

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

2023	FONCTIONNEMENT
Dépenses	331.923,26
Recettes	389.949,92
Résultat de l'exercice (excédent)	77.726,66
Excédent reporté antérieure	230.817,53
Excédent cumulé de l'exercice	308.242,16

2023	INVESTISSEMENT
Dépenses	150.090,06
Recettes	64.391,90
Résultat de l'exercice (déficit)	-85.698,16
Excédent reporté année antérieure	+21.273,53
Excédent cumulé de l'exercice	-64.424,63



APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

2023	FONCTIONNEMENT
Dépenses de fonctionnement	16.564,95
Recettes de fonctionnement	24.480,48
Excédent cumulé de l'exercice	7.915,53
2023	INVESTISSEMENT
Dépenses d'investissement	98.825,91
Recettes d'investissement	102.848,26
Résultat d'investissement	4.022,35
Résultat reporté (déficit 2022)	-14.970,47
Déficit cumulé de l'exercice	-10.948,12

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET BERTHO

2023	FONCTIONNEMENT
Dépenses	0
Recettes	4.005,00
Résultat de l'exercice (excédent)	4.005,00
Excédent exercice précédent	3.695,00
Excédent cumulé de l'exercice	7.700,00

Aucun mouvement en dépense et recette d'investissement

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET CCAS

2023	FONCTIONNEMENT
Dépenses	47.199,38
Recettes	53.173,57
Excédent de l'exercice	5.974,19
Excédent de l'exercice précédente	53.744,72
Excédent cumulé de l'exercice	59.718,91

2023	INVESTISSEMENT
Dépenses d'investissement	0
Recettes d'investissement	380,02
Résultat d'investissement	380,02
Excédent exercice précédent	25,00
Excédent cumulé de l'exercice	405,02

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PÔLE SANTÉ

2023	INVESTISSEMENT
Dépenses d'investissement	72.600,00
Recettes d'investissement	0
Résultat de l'exercice	-72.600,00

L'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023 pour tous les budgets ont été approuvé à l'unanimité.



- **Budgets primitifs 2024**

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et M BIORET David concernant les propositions budgétaires 2024, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

- Le Budget général qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 610.000 € et en dépenses et recettes d'investissement à 336.000 €.
 - Le budget assainissement qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 26.265,17 € et en investissement à 64.530,70 €.
 - Le Budget lotissement du Bertho qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 7.700 €.
 - Le budget pôle santé qui s'équilibre en dépenses et recette de fonctionnement à 7.000 € et en investissement 500.000 €
- Vote pour : 7

Concernant le budget lotissement, M Le Maire expose aux membres du conseil municipal que la dernière parcelle du lotissement a été vendue : Lot F, section cadastral ZC N°315. La somme de la vente soit : 4.005 € en du 17/01/2024 a bien été encaissée sur le budget Bertho 2023. Étant donné qu'il n'y a plus de lot à vendre, il convient de dissoudre ce budget. Un mandat au compte 65822 (Reversement de l'excédent) de 7.700 € sera à émettre de ce budget au profit du budget principal de la commune.

Un titre au compte 75821 (Excédent des budgets annexes) sur le budget principal. Après ces écritures comptables faites et comptabilisées le budget Bertho pourra être dissous. La dissolution du budget annexe sera faite au plus tard 30/06/2024. Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal adopte à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

M le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a nécessité de transférer l'actif du budget CCAS puisque le budget est dissout depuis le 31/12/2023 :

Cuisine ; valeur comptable : 16.800 €, Mobilier ; valeur comptable : 11.808,79 €, Enseigne ; valeur comptable : 612 €, téléviseur, téléphone, table à repasser et centrale vapeur ; valeur comptable : 567,98 €, divers matériels d'entretien ; valeur comptable : 1.002,26 €, électroménager ; valeur comptable : 14.172,71 € et diverses vaisselles ; valeur comptable : 3.756,11 €.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

M Le Maire propose une augmentation pour 2024 puisqu'en 2023 aucune augmentation de la commune n'a été appliquée.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 2 %. Après discussion et échanges le conseil

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation résidence secondaire : 15.01 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.47 %



- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.64 %

Pour rappel le taux de 2023 :

- taxe d'habitation résidence secondaire : 14.89 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.11 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.19 %

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 7 voix pour.

Le Maire expose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire.

La prime prévue est versée par :

- l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

que les quatre agents concernés perçoivent une rémunération annuelle inférieure ou égale à 23.700 € d'allouer à chaque agent une prime d'un montant de 800 €, qui sera versée en une seule fois, après décision de la commission du comité social territorial. Un arrêté concernant le versement de cette prime, sera également remis à chaque agent.

Vote à l'unanimité.

M Le maire propose deux nouvelles adhésions aux membres du conseil :

- 1- L'association BRUDED (Bretagne Rurale Urbaine pour un DEveloppement Durable) propose à la commune d'adhérer à leur association pour un montant annuel de 140,80 € soit 0.32 € par habitants. Elle a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en région Bretagne et Loire-Atlantique. L'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable. Le conseil municipal vote à l'unanimité cette adhésion.

Vote pour : 9.

- 2- Fondation du patrimoine propose à la commune une adhésion pour un montant annuel de 100 € pour les communes de moins de 500 habitants. Elle a pour but de participer à la sauvegarde du patrimoine culturel breton, de revitaliser le tissu économique local via le tourisme, d'être accompagné dans les projets de sauvegarde du patrimoine. Les membres du conseil municipal vote à l'unanimité contre car pour eux la commune de Réminiac n'a pas de patrimoine qui pourrait correspondre aux critères de cette fondation.

Vote contre : 9

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de 1.500 € adressée par le directeur de l'école Henri Matisse de Réminiac.

Il s'agit d'une subvention exceptionnelle pour les classes de découverte de l'année 2023/2024. Pour les élèves de PS-MS-GS et CP, une classe « rivière » est envisagée du 12 au 14 juin 2024 à Belle-Isle-en-Terre. Pour les CE-CM, il s'agit de visites culturelles à Rennes, du 17 au 21 juin 2024. Cette subvention pourrait permettre de proposer aux familles un séjour ne dépassant pas les 100 € par élève.

Une deuxième demande du directeur de l'école est que la commune prenne en charge l'opération « Savoir rouler à vélo ». Il a présenté un devis de 900 € en sachant que génération vélo prend en charge 50 % de la facture. Le coût final pour la commune serait donc de 450 €.



Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documentations, et après discussion, le Conseil Municipal accorde les deux demandes suivantes :

- 1.500 € de subvention à l'école Henri Matisse de Réminiac
- 900 € montant de la facture de l'opération « savoir rouler à vélo »

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de 1.500 € qui lui a été adressée par l'association communale un R de fête.

Il informe les membres du conseil municipal du bilan financier et compte de résultat 2023.

Il leur lit également la lettre de demande du Président, motivant sa demande.

Aux vues des éléments présentés et après discussion, le Conseil Municipal accorde la subvention suivante :

- 800 € à l'association un R de fête, 56140 Réminiac.

Information/questions diverses :

Un stagiaire effectuera une semaine en immersion au service technique : la semaine du 18 au 22 mars. Une convention a été signée avec Pass'emploi.

L'ATSEM a repris son poste avec accord de son médecin traitant.

M Le Maire lève la séance à 18 heures 25.





ÉCOLE HENRI MATISSE

Clap de fin sur une belle année scolaire !

L'année scolaire 2023-2024 fut encore riche pour les élèves de l'école Henri Matisse. Dans le cadre du réseau d'écoles rurales, de beaux projets ont été menés dont plusieurs en collaboration avec l'école Le Pré Vert de Caro.

Les deux écoles étaient engagées dans un projet Opéra. Avec l'aide des conseillers pédagogiques, les élèves de la GS au CM2 ont répété pendant plusieurs mois afin de présenter le spectacle « Nous n'irons pas à l'opéra » de Julien Joubert. La représentation finale a eu lieu le vendredi 5 avril devant un public ravi. Les élèves de CE-CM ont aussi eu la chance d'assister le 16 avril au spectacle Squeak Boum à l'opéra de Rennes.

Du 12 au 14 juin, les élèves de maternelle-CP sont partis en classe de rivière à Belle-Isle-en-Terre dans les Côtes-D'Armor. Ce séjour a bénéficié d'un soutien de la Région Bretagne via le Pass Classes Nature et Biodiversité. Pendant trois jours, les enfants ont étudié le cycle de l'eau, découvert la faune et la flore de la rivière, fabriqué des moulins à eau ... Ils sont revenus enchantés et grandis de ce séjour !



La semaine suivante, du 17 au 21 juin, c'était au tour des élèves de CE1-CE2-CM1-CM2 de quitter leur salle de classe pour cinq jours, direction Rennes ! Avec l'association Roazhon Mobility, les élèves ont suivi la formation Savoir Rouler à Vélo. Grâce à leurs nouvelles connaissances, ils ont pu partir en balade le long de la Vilaine et via les pistes cyclables du centre-ville. Des activités culturelles sont venues compléter ce séjour sportif avec la découverte de l'Opéra, du Palais du Parlement de Bretagne, du Parc du Thabor et du planétarium des Champs Libres. Une semaine fatigante mais remplie de belles découvertes !



Tout au long de l'année, l'école a aussi participé au Prix littéraire des Korrigans. Enfin, vous pouvez découvrir près de l'aire de jeu la nouvelle exposition de photographies réalisées par les élèves. Les enseignants remercient les communes de Réminiac et Monteneuf ainsi que l'Amicale de l'école pour leur soutien. La rentrée aura lieu le lundi 2 septembre 2024. En



attendant, bel été à tous ! Si vous souhaitez découvrir les locaux et rencontrer les enseignants, n'hésitez pas à contacter l'école ou la mairie de Réminiac.

<http://henrimatissereminiac.toutemonecole.com> 02 97 93 27 94 Facebook : *Ecole Henri Matisse - Réminiac*

LES AMIS DE L'ECOLE



L'année scolaire se termine sur une belle journée de kermesse en ce samedi 29 juin. Les enfants ont présenté un spectacle, ils ont ensuite pu s'amuser dans le château gonflable, à la pêche à la ligne, se faire maquiller, faire du poney et de nombreuses autres activités.

Durant l'après-midi, nous avons offert une clé USB à tous les CM2 qui partent en 6^{ème}.

Cette année, nous avons fait plusieurs manifestations. Ainsi, nous avons pu participer financièrement aux 2 classes de découverte que les enfants de l'école ont eu au mois de juin.

Nous remercions les gens de Réminiac qui sont fidèles à nos ventes de repas à emporter. Grâce à eux, nous pouvons apporter notre soutien à l'école dans leurs différents projets.

Nous vous souhaitons un bel été et on se donne rendez-vous à la rentrée pour de nouvelles aventures.



ECOLE
Henri Matisse
* * *



LA VIE DES ASSOCIATIONS ET DES COMMERCES





AMICALE DES PÊCHEURS DE RÉMINIAC

Le 14 avril dernier nous avons procédé à un lâcher de truites dont le résultat a été moyen.
Nous remercions tous les participants (Pêcheurs, Bénévoles ainsi que tous les visiteurs,)

Nous allons procéder à un lâcher, à savoir 50 kg en Septembre/octobre suivant la température de l'eau. Vous serez avisé par voie de presse et d'affichage sur le panneau à l'étang.

Nous vous rappelons les tarifs :

Tarif : Journée 5 Euros
Mois 15 Euros
Année 25 Euros (15 Euros pour les moins de 15 ans)

Rappel : 4 points de ventes Restaurant « Le Vieux Lierre » Réminiac
Restaurant « La Bonne Rencontre » Tréal
Restaurant « Les Mégalithes » Monteneuf
Mairie de Réminiac

Nous souhaitons de bonnes vacances à tous,
Le Bureau



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS



Activités de l'association de Réminiac.

L'amicale des combattants et Soldats de France de Réminiac est affiliée à l'U.N.C Nationale depuis 45 ans et c'est le 10 février 2024 que se déroulait l'assemblée générale annuelle sous la présidence de Michel MARTIN devant ses 13 adhérents en mairie de Réminiac

Après l'appel des présents, une minute de silence était observée pour tous les anciens combattants nous ayant quitté l'année passée mais aussi en ayant une pensée au conflit européen à notre porte. Le Président ouvrait la séance en présentant l'activité passée de 2023. Le bilan financier était présenté et commenté par le trésorier Jean Yves DURAND qui affichait une situation saine compte tenu des activités en commun avec les sections de Réminiac, Monteneuf et de Carentoir.

Le bilan moral est excellent compte tenu de l'amitié qui règne entre les trois sections qui n'hésitent pas à proposer des manifestations communes comme les organisations du 8 mai et celle du 11 Novembre ainsi que des rassemblements de toutes les sections de l'Est du département regroupant en octobre près de 200 anciens combattants avec leurs épouses et dont la Présidente départementale nous fit l'honneur de sa présence. La section de Réminiac remercie la municipalité de participer à l'achat des gerbes commémoratives qui sont déposées chaque année au monument aux morts.

Pour 2024, au programme des activités la section a participé à l'assemblée Générale du département le 20 avril qui se déroulait à MOREAC où près de 200 drapeaux de toutes les sections du département étaient rassemblés.

Au niveau statutaire, lors de l'élection du 1/3 sortant – peu de volontaires se sont proposés. Il est donc reconduit dans son intégralité à l'unanimité :

- Président : Michel MARTIN
- Secrétaire : Edouard OUVRARD
- Trésorier : Jean-Yves DURAND
- Porte-drapeaux : Alain LAURENT - Guy PLELAN et Philippe DUBOIS.

A l'issue de notre assemblée générale, les adhérents et leurs épouses rejoignent ceux de l'UNC de CARENTOIR.

Comme les autres années, le 8 mai 1945 était célébré avec la section UNC de Monteneuf. D'une part à Monteneuf avec discours du Maire et dépôt de gerbe de la Municipalité de Monteneuf et à Réminiac par le Président Michel MARTIN assisté de l'ensemble des participants auxquels s'étaient joint 12 officiers de l'académie militaire de Saint Cyr Coëtquidan Guer.

A l'issue de cette dernière cérémonie, un pot de convivialité était organisé à Réminiac à la salle polyvalente.

A noter qu'une manifestation importante se déroulera le **11 novembre 2024** à Réminiac concernant l'UNC, à savoir réunir les 5 communes composant l'ancien canton de GUER (l'an dernier c'était à PORCARO), à savoir :

Augan-Saint Malo de Beignon- Monteneuf-Porcaro- qui honoreront ce 11 novembre ensemble à partir de 11h00 où tous les porte -drapeaux seront réunis en l'église de Saint

Rémi de Réminiac s'ensuivra les discours d'usage des personnalités : Sénatrice- Député et Président d'OBC. Un pot de convivialité sera servi ouvert à tous-devant la salle polyvalente de Réminiac Un repas réunira l'ensemble des invités de l'UNC.

La section UNC de Réminiac accueille en permanence toute personne désirant s'investir dans nos devoirs de mémoire envers les anciens. (L'adhésion est de 29,00 euros pour l'année avec la revue nationale : La Voix du combattant) contacter le Président à Réminiac.



Notre Président National n'est autre que le Général Hervé LONGUET depuis 2020, et ancien ministre.

Photo ci-après : Un dépôt de gerbe à Réminiac avec l'ancienne Présidente de l'UNC du Morbihan, Madame Marie-Hélène LETURGIE, du Président de l'UNC Carentoir= Jacky LARATTE et le Président UNC et Maire de Réminiac : Michel MARTIN.

Le président/ Michel MARTIN





Chers habitant.e.s de Réminiac, bonjour !

L'association "Un R de fête" tient à vous remercier d'avoir répondu présents en nombre à notre tout premier vide-grenier, qui a eu lieu le 19 mai.

Malgré une mauvaise météo annoncée, nous avons tenu bon et avons décidé de le maintenir, et exposants et visiteurs ont été au rendez-vous ! Ce fut une belle journée joyeuse, animée musicalement par le groupe "Fraggle Rock". Nous remercions grandement les bénévoles ayant une fois de plus, répondu présents à notre appel. Après cette réussite, nous comptons bien réitérer cet événement au printemps 2025 !

Pour le moment, tournons-nous vers l'été qui arrive... Un R de fête vous convie à la fête estivale, édition 2024 ! Celle-ci aura lieu le samedi 20 juillet. Les festivités débiteront dès 12h pour les joueurs de palets. Galettes-saucisses-frites et buvette à disposition pour les premiers arrivés. Concours de palets à 13h30, inscription à partir de 12h ou en amont par téléphone au 07.67.64.95.96. Pour clôturer cet après-midi ludique, un dîner en salle vous est proposé : entrée, sauté de porc au curry, fromage, dessert, café : réservations au 06.51.15.51.05. Galettes-saucisses et crêpes seront toujours disponibles à l'extérieur, près de la buvette ! Un feu d'artifice grandiose viendra ensuite marquer la tombée de la nuit, et la soirée se poursuivra en musique avec un bal animé par DJ Fifi.

Un R de fête compte sur votre présence lors de cet événement festif de l'été, qui commence à devenir une institution à Réminiac ! Et cela ne serait pas le cas sans la précieuse collaboration de nos nombreux bénévoles qui ont déjà commencé à mettre la main à la pâte ! Un grand merci à eux, et à vous pour votre attention, et rendez-vous le 20 juillet !



Réflexologue - Sophrologue

Sindy Pihours

56140 Réminiac

Sur RDV

06.33.55.10.08

Protishan

Transport de Personnes

Réminiac

06 52 33 16 34

Besoin d'un chauffeur

CIVET Jean-Jacques

RCS : Vannes 877 724 435 NAF : 88.10A

SIRET : 877 724 435 00038



RÉMI'TONIC

La saison 2023/2024 se termine et il est déjà temps de penser à la suivante. Durant cette année écoulée, ce ne sont pas moins d'une quarantaine de personnes qui ont pu profiter pleinement des cours de gymnastique, de pilate-stretching ou de zumba, prodigués par une intervenante compétente : Manuela Chardevel.

La saison reprendra le mardi 10 et mercredi 11 septembre, aux horaires suivants :

Le mardi : de 18h45 à 19h45 = Gym
de 19h45 à 20h45 = Yoga, Streching et Pilates
Le mercredi : de 19h00 à 20h00 = Zumba

Les cours ont lieu à la salle de l'étang.
N'hésitez pas à venir découvrir nos différents cours à la reprise.

Il est toujours possible de venir s'inscrire même en cours d'année.
Contacts : 06.81.99.99.18 et/ou 06.68.81.04.59

Bonnes vacances et bel été.



· Créations
· Réparations
· Retouches



Séverine Robert
06 73 56 13 13
29 la courtoise, 56140 Réminiac
30 - severine@lespetitescras.com
Les petites créas de Séverine



INFORMATIONS



Éveil été 2024

ESPACES JEUX POUR LES ENFANTS

Comme chaque été, le Relais propose des espaces-jeux **Éveil'été de 9h30 à 12h**

Pour les enfants de moins de 4 ans accompagnés d'un adulte (parents, assistantes maternelles, grands-parents...).

Arrivées et départs libres
GRATUIT

LES MARDIS 9, 16 ET 30 JUILLET
Maison de l'enfance | **GUER**
5 rue des Cerisiers

LES JEUDIS 11, 25 JUILLET, ET 1^{ER} AOÛT
Pôle enfance | **LA GACILLY**
17 Le Laurier Vert

LES VENDREDIS 12, 19, 26 JUILLET ET 2 AOÛT
Maison de l'enfance | **MALESTROIT**
Faubourg St-Julien

Renseignements au 02 99 08 05 09
ou relaispetiteenfance@oust-broceliande.bzh

RESTAURANT

LE VIEUX *Lierre*

02 97 22 86 60

7 Route de Vannes, 56140 Réminiac



Un embellissement du bourg.

Je suis Jérôme Boujon, arrivé sur la commune le 26/10/21. Inventeur, expert en géométrie fondamentale, enseignant de Kundalini Yoga, multi-thérapeute et conférencier international, j'ai publié en 2019 à l'académie des sciences françaises. Mon entreprise, DIAMOND LIGHT, se spécialise dans les ondes de formes et soutient le mouvement 1% for the Planet en donnant 1% de son chiffre d'affaires à des associations environnementales.



En 2017, j'ai créé la Terre Diamant, qui a reçu quatre médailles à l'exposition internationale des inventions de Genève en 2019, dont une médaille d'argent, reconnue comme un **"activateur de paix" pour l'évolution de la conscience humaine**. DIAMOND LIGHT a diffusé plus de 10 000 exemplaires dans 52 pays. Pour en savoir plus, visitez www.diamondlight.eu.



J'ai proposé à la commune de financer la plantation de paulownias pour plusieurs raisons :

1. **Création de zones d'ombre** : L'aire de camping-car est en plein soleil. Planter ces arbres permettra de créer des zones d'ombre pour cinq emplacements le long de la route vers Malestroit en quelques années. Étant donné l'accélération du réchauffement climatique, il est judicieux de planter des arbres maintenant pour qu'ils puissent résister aux sécheresses de plus en plus intenses.
2. **Avantages des paulownias** :
 - Croissance rapide : ils peuvent atteindre 12 mètres de haut et 15 mètres de diamètre en 5 à 7 années.
 - Grande capacité de stockage de CO2.
 - Résistance aux maladies.
 - Feuillage dense créant des zones d'ombre, avec des feuilles en forme de cœur pouvant atteindre 75 cm de diamètre.
 - Magnifique floraison violette de fin avril à début juillet.

Le paulownia est également connu comme l'arbre impérial du Japon.

La Terre Diamant : J'ai placé une Terre Diamant sous chaque arbre. Les Terre Diamant favorisent la croissance des plantes et agissent comme un activateur de paix. Ainsi, ces arbres deviendront des symboles de paix pour toute la commune tout en embellissant le bourg de leur floraisons abondantes et violettes.

Je remercie M. le Maire d'avoir accepté cette proposition pour le bien de tous.

Avec toute ma bienveillance,

Jérôme BOUJON





Le SMICTOM Centre Ouest est la collectivité publique en charge de la gestion des collectes, des déchèteries et du traitement des déchets produits sur le territoire.

Que ce soit en porte-à-porte, en apport volontaire ou dépôt en déchèterie, le mode de la collecte dépend du type de déchet collecté qui sera ensuite valorisé, réemployé ne sera enfoui que les détritiques non réutilisables.

Réduire ses déchets verts au jardin, c'est possible ?

Vous vous apprêtez à construire votre maison ou à y effectuer des travaux. C'est aussi le bon moment pour réfléchir à l'aménagement de votre jardin. En effet, un jardin bien aménagé c'est :

- **Moins de déchets verts** donc moins de visites à la déchèterie
- **Moins d'arrosage** et une meilleure résistance à la sécheresse
- **Moins d'entretien**
- **Moins d'engrais** et de pesticides
- **Plus de biodiversité**

- **Les haies**

Pensez long terme. Privilégiez les **espèces à pousse plus lente**, afin d'éviter les désagréments **des espèces à croissance rapide** qui nécessitent plus d'entretien et génèrent plus de déchets verts. Ces espèces favorisent aussi la biodiversité, d'autant plus si elles sont locales.

Quelques idées :

En Bretagne, en fonction du sol (sec ou frais) et de l'exposition (soleil ou ombre), **de nombreuses espèces peuvent s'adapter** à tous les emplacements.

Par exemple les différentes espèces d'oranger du Mexique, troène, pittosporum, abélia, aucuba... Ou pourquoi pas encore une haie fleurie contenant des camélias, des lauriers roses, des rhododendrons...



Une **clôture qui alterne arbustes, palissade et grillage** peut également être une bonne solution. Les **plantes grimpantes persistantes** sont alors idéales pour habiller la clôture : lierres panachés, clématite armandii, solanum, chèvrefeuille japonica... Une vigne vous fournira du raisin sans nécessiter beaucoup de soins !

- **Renseignez-vous auprès de pépiniéristes près de chez vous qui pourront vous conseiller sur les végétaux les mieux adaptés !**



La distance d'implantation d'une haie par rapport à la limite de terrain est réglementée en fonction de sa hauteur et se mesure à partir du milieu du tronc.

- Plantations de **moins de 2 m de hauteur** : implantation à 50 cm minimum
- Plantations de **plus de 2 m de hauteur** : implantation à 2 m minimum



- **Les clôtures**

Dans ce domaine, l'offre est très importante mais... souvent peu durable.

De manière générale, évitez les canisses, films... premier prix en matériaux plastiques, qui ne résisteront pas aux UV et vieilliront très mal. De même sur les clôtures en bois, **mettez sur la qualité** en choisissant des clôtures avec des sections de bois suffisantes qui éviteront d'être cassées au premier coup de vent hivernal. Pensez également à réaliser des **fixations au sol suffisantes** (fondations, jambes de force...).

En **variant la hauteur de vos haies et arbustes**, vous donnerez un caractère plus harmonieux à l'ensemble. Vous pouvez par exemple occulter un vis-à-vis avec le voisinage avec un ou 2 arbustes, sans monter partout une clôture.

Enfin, des murs peuvent aussi être montés en réutilisant des **pierres locales** ou en appliquant un **enduit à la chaux**, plus naturel.



De manière générale, il vaut mieux investir et passer du temps au départ sur un aménagement de qualité que de devoir y revenir tous les 2 à 3 ans... et générer beaucoup de déchets au passage.

Préserver la biodiversité dans nos jardins, c'est favoriser la circulation des espèces auxiliaires, de l'eau et limiter les phénomènes d'îlots de chaleur.



Pour vos clôtures, laissez des **espaces en-dessous ou des ouvertures** pour laisser passer les petits animaux d'un jardin à l'autre. Conserver un **petit tas de végétaux sous une haie** constituera un abri pour un hérisson ou une salamandre. Laisser l'herbe haute dans un coin du jardin, voire y créer une **pelouse fleurie**, attirera papillons et insectes utiles.

- **Les arbres**

Le choix des arbres se fait **en fonction de la taille du jardin**. Aux abords de la maison, privilégiez des petits arbres (moins de 8 m). Les arbres d'ornement n'ont pas besoin d'être taillés, sauf quand la place leur manque pour prendre leur forme naturelle.

- **La pelouse**

Privilégiez des variétés de **gazon rustique** et bien adaptées au sol et à l'exposition (ombre ou soleil). Entretien : pratiquez la **tonte haute** (tonte à 8 cm du sol plutôt qu'à 3 ou 4 cm) et le **mulching**. **Evitez les pelouses artificielles** en plastique... qui finiront tôt ou tard à la déchèterie !

- **Les allées et bordures**



Pour les allées, utilisez des **gravats que vous concasserez** ou des **pierres locales** pour constituer la couche de fond. Les **pas japonais** dans la pelouse sont aussi de bonnes alternatives aux traditionnelles allées gravillonnées, car ils ne nécessiteront pas de désherbage mais simplement de passer la tondeuse. Pour les bordures, privilégiez les **matériaux naturels comme le bois, la pierre, la brique**... Evitez les rondins de pin, vite périssables. Enfin pour vos allées carrossables, pensez à limiter l'imperméabilisation du sol, qui pose souci pour nos rivières. Une zone en **pavés engazonnés** sera moins coûteuse, est facile d'entretien et permettra d'infiltrer l'eau dans le sol.

- **Un espace pour le compostage**

Le compostage est un processus naturel, mettant en œuvre la décomposition de matières organiques en présence d'air grâce à l'activité de micro-organismes. Le compost obtenu après plusieurs mois de maturation constitue un **excellent engrais** qui peut être utilisé pour



le potager, le verger, au pied des fleurs et des haies... Le compostage peut être réalisé en tas ou dans un composteur. Celui-ci doit être placé de préférence sur une surface de terre plane, protégé du froid et du soleil. [Cliquez ici pour en savoir plus sur les composteurs](#)

- **Les déchets verts**

En France, il est important de rappeler que brûler les déchets verts est **strictement interdit**. Cette interdiction vise à réduire la pollution atmosphérique et à protéger l'environnement. Les déchets verts doivent être traités de manière responsable, soit par le compostage, le broyage, ou en les déposant en déchèteries. Cette mesure s'inscrit dans une démarche plus large de préservation de la qualité de l'air et de promotion de pratiques respectueuses de l'environnement.

- **Bonus Réparation : C'est économique et écologique**

Qu'est-ce que le Bonus Réparation ?

Appliqué directement au moment du paiement, le **Bonus Réparation** est lancé chez les réparateurs labellisés « Refashion », pour les vêtements, et « Qualirépar » pour les produits électriques ou électroniques. Bénéficiez de **réductions** pour faire réparer vos vêtements, chaussures, appareils électroniques et appareils électriques afin de leur donner une nouvelle vie ! **Réparer c'est faire durer et c'est bon pour votre porte-monnaie !**

De quelles réductions pouvez-vous bénéficier ?

Déduit instantanément et de manière visible de la facture de réparation, le Bonus Réparation est en vigueur chez tous les professionnels de la réparation qui ont obtenu le label « Refashion », pour les vêtements, et « Qualirépar » pour les produits électriques ou électroniques.

A savoir : Le Bonus Réparation s'applique à chacune des réparations.

Bonus Réparation : Les vêtements et les chaussures

Quels sont les produits éligibles ?

Tous les vêtements et chaussures sont éligibles au Bonus Réparation, sauf quelques exceptions :

- Les sous-vêtements et la lingerie
- Les vêtements en cuir
- Les vêtements en vraie fourrure



Pas encore de réparateur dans votre secteur ? Profitez quand même du Bonus Réparation avec les solutions digitales.

Si aucun réparateur n'est pour l'instant référencé proche de chez vous, vous pouvez également bénéficier du **Bonus Réparation** en ligne avec les solutions digitales de réparation.

- [Dépik et Repik](#)
- [Galoche & Patin](#)
- [GoodLoop](#)
- [Green-Fashion](#)
- [Etc.](#)

Bonus Réparation : Les appareils électroniques et électriques

Quels sont les produits éligibles ?

- Les appareils d'entretien (aspirateur, ventilateur, fer à repasser, etc.)
- Les appareils de cuisson (four micro-ondes, machine à café, friteuse, etc.)
- Les instruments de musique
- Les gros électroménagers (lave-vaisselle, table de cuisson, lave-linge, etc.).
- Les appareils de beauté et de santé (épilateur, tapis de course, tondeuse, etc.)
- Les outils et équipements de bricolage
- Les objets connectés (drones)
- Les appareils audiovisuels (amplificateur, enceinte, appareil photo, etc.)
- Les moyens de mobilité électronique (gyroroue, hoverboard, vélo électrique, etc.)
- Les appareils téléphoniques (téléphone fixe et téléphone portable)
- Les appareils informatiques et de jeux vidéo (imprimante, console de jeux, tablette, etc.)

Pour en savoir plus pour le Bonus réparation textiles :

<https://refashion.fr/citoyen/fr/bonus-reparation>

Pour en savoir plus sur le Bonus réparation des appareils électriques et électroniques :

<https://pro.ecosystem.eco/profil/repareteur/qualirepar-equipements-concernes>

Comment trier efficacement les différents types de papier ?

Le tri sélectif est un geste écologique essentiel pour préserver notre environnement. Parmi les matériaux à trier, le papier occupe une place de choix. Cependant, tous les papiers ne se recyclent pas de la même manière. Pour vous aider à y voir plus clair, voici un guide pratique pour trier efficacement les différents types de papier.



Papiers recyclables :

Dans le bac jaune, vous pouvez déposer une grande variété de papiers recyclables. Parmi eux, on retrouve :

Papiers graphiques : Ce sont les papiers utilisés pour l'impression et l'écriture, tels que les feuilles de bureau, les magazines, les journaux, les prospectus publicitaires, et les catalogues.

Cartes postales, billets d'avion, jeux à gratter : Ces petits supports en papier peuvent également être recyclés dans le bac jaune.

Papier dit « confidentiel » : Les documents confidentiels peuvent également être recyclés, mais assurez-vous de détruire ou de retirer toute information personnelle avant de les jeter dans le bac jaune.

A contrario, les papiers énoncés ci-après ne doivent pas être déposés dans le bac jaune :

Papiers non recyclables : Tous les papiers ne sont pas adaptés au recyclage. Certains papiers sont trop souillés ou contiennent des substances qui nuisent au processus de recyclage. Voici quelques exemples de papiers qui ne doivent pas être jetés dans le bac jaune :

Papiers souillés ou contaminés : Les papiers souillés par des résidus alimentaires, des substances toxiques ou des produits chimiques ne peuvent pas être recyclés.

Papiers plastifiés ou cirés : Les papiers recouverts de plastique ou de cire ne sont pas recyclables car ces revêtements empêchent le recyclage des fibres de papier.

Papiers thermiques : *Les reçus de caisse, les tickets de carte bancaire et les tickets de parking contiennent souvent des substances chimiques qui rendent leur recyclage difficile.*

Recyclage des radios médicales :

Les radios médicales contiennent des matériaux qui ne peuvent pas être recyclés avec les papiers traditionnels. Par conséquent, elles doivent être jetées dans une déchèterie.

En conclusion, le tri des différents types de papier est essentiel pour favoriser le recyclage et réduire notre impact sur l'environnement. En suivant ces conseils simples, vous contribuez à préserver les ressources naturelles et à créer un monde plus durable pour les générations futures.



Le Smictom Centre Ouest est la collectivité publique en charge de la gestion des collectes, des déchèteries et du traitement des déchets produits sur le territoire.

Porte-à-porte, apport volontaire ou dépôt en déchèterie : le mode de la collecte dépend du type de déchet collecté. Celui-ci sera ensuite recyclé, valorisé, réemployé ou enfoui.

Nouveaux horaires, nouvelles réglementations

Le SMICTOM Centre Ouest modifie les horaires et la réglementation des neuf déchèteries.

Ces ajustements visent à améliorer la gestion des déchets et à répondre aux besoins croissants de la communauté en matière de recyclage. A compter du 2 avril 2024, les



nouveaux horaires sont les suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
Breteil	9h – 12h30		9h – 12h30	9h – 12h30	9h – 12h30	9h – 12h30
	13h30 – 17h30		13h30 – 17h30	13h30 – 17h30	13h30 – 17h30	13h30 – 17h30
Caulnes	9h – 12h30			9h – 12h30		9h – 12h30
	13h30 – 17h30			13h30 – 17h30		13h30 – 17h30
Gaël	9h – 12h30		9h – 12h30			9h – 12h30
	13h30 – 17h30		13h30 – 17h30			13h30 – 17h30
Guilliers		9h – 12h30		9h – 12h30		9h – 12h30
		13h30 – 17h30		13h30 – 17h30		13h30 – 17h30
Loscouët sur Meu		9h – 12h30		9h – 12h30		9h – 12h30
		13h30 – 17h30		13h30 – 17h30		13h30 – 17h30
Le Verger	9h – 12h30		9h – 12h30		9h – 12h30	9h – 12h30
	13h30 – 17h30		13h30 – 17h30		13h30 – 17h30	13h30 – 17h30
Montauban-de-Bretagne	9h – 12h30		9h – 12h30		9h – 12h30	9h – 12h30
	13h30 – 17h30		13h30 – 17h30		13h30 – 17h30	13h30 – 17h30
Plélan-le-Grand	9h – 12h30			9h – 12h30		9h – 12h30
	13h30 – 17h30			13h30 – 17h30		13h30 – 17h30
Porcaro			9h – 12h30		9h – 12h30	9h – 12h30
			13h30 – 17h30		13h30 – 17h30	13h30 – 17h30



Merci d'arriver au plus tard

20 minutes avant les heures de fermeture.

Accès en déchèterie

Le SMICTOM Centre Ouest modifie les horaires et la réglementation des neuf déchèteries. Ces ajustements visent à améliorer la gestion des déchets et à répondre aux besoins croissants de la communauté en matière de recyclage.

Avant de venir en déchèterie

- Pensez au réemploi, ne jetez pas systématiquement.
- Vous pouvez donner ou vendre d'occasion.
- Vérifiez les conditions d'accès aux déchèteries, horaires et jours d'ouverture, déchets acceptés et interdits. • Pensez à prendre votre carte d'accès.
- Triez vos déchets chez vous par filière. Optimisez vos déplacements, en regroupant vos déchets.
- Venez accompagner pour le dépôt d'objets lourds et encombrants.
- Démontez vos meubles, dans la mesure du possible, afin de faciliter le dépôt dans le conteneur.

Rappel des consignes :



Accès réservé aux
usagers munis d'une
carte d'accès



Apport quotidien
2,5 m³



Accès interdit
aux tracteurs



Accès interdit
aux véhicules
de + de 3,5 t



Animaux interdits,
même tenus en
laisse



Accès aux quais
interdit aux mineurs
sans surveillance



Respect du
personnel et de ses
consignes



Sacs fermés
interdits



Récupération
interdite



Déchets admis



*Sauf pour les professionnels



Déchets interdits



**Uniquement pour les particuliers

Pour tout déchet spécifique, le SMICTOM conseille de vous rapprocher de votre professionnel.
(Médicament : pharmacie / pièces automobiles : garagiste / etc.)



CONCERT À RÉMINIAC

Le 14 avril notre chorale était très heureuse d'être invitée par M le Maire à chanter à Réminiac.

Les Cloches à Mains de la Source et notre chorale sont deux groupes composés de personnes anglaises et françaises, qui répètent chaque semaine à la chapelle Anglicane à Ploërmel.

Ce fut un grand plaisir de chanter plusieurs chansons populaires, l'assemblée a chanté avec nous sur les chansons :

Les Champs Elysées et La Vie en Rose.

Les cloches à main ont joué aussi des chansons populaires.

Après nous avons servi le pot de l'amitié et des gâteaux anglais.

C'était un après-midi très convivial !





LE MAINTIEN À DOMICILE

L'OFFRE DE SOINS

L'ACCÈS AUX DROITS

LE SOUTIEN AUX AIDANTS

LES STRUCTURES D'ACCUEIL



Dispositif d'appui
à la **coordination**



02-30-06-05-60

contact@eaem.bzh www.eaem.bzh

Vous avez 60 ans et plus ?

Vous avez des questions sur votre maintien à domicile :
auxiliaires de vie, portages de repas, téléassistance...

Vous êtes en situation de handicap ?

Vous avez besoin d'une première information pour remplir les
dossiers de la Maison Départementale de l'Autonomie ?

Vous êtes un proche ou un aidant ?

Vous êtes un professionnel face à une situation complexe ?

**UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS
EST À VOTRE ÉCOUTE**





ACTIVITÉS COMMERCIALES SUR LA COMMUNE

Actuellement, un producteur de légumes et fruits bio s'installe chaque samedi matin, sur le parking situé à côté du restaurant Le Vieux Lierre. Il s'agit de Monsieur Stéphane VOLLE habitant le village de La Gillardaie à Réminiac. Il vous propose des produits frais cultivés sur ses terres.

N'hésitez pas à venir lui rendre visite, il pourra vous faire découvrir son sirop de sureau fabriqué par ses soins.

Comme l'année passée, il sera présent de juin à octobre, cependant c'est le seul vendeur présent. Si toutefois, vous avez connaissance de d'autres personnes désirant se joindre à lui, n'hésitez pas à les diriger vers la mairie afin que celle-ci leur délivre une autorisation. Bien sûr ces personnes doivent être déclarées au registre du commerce. La mairie ne demande aucune participation financière.

Sur ce même endroit le camion, pizza de Philippe, vous propose un large choix de pizzas chaque jeudi à partir de 17h00. Il est prudent de réserver car la demande est importante. Tél : 06 0926 32 37

Depuis décembre 2023, près du parking des cars, nous disposons d'un distributeur de pain-viennoiseries. Chaque jour (hormis le dimanche) M LECHEVALIER, boulanger à GUER COËTQUIDAN : Au délices des pains refait le plein de la machine.

Chaque jour de la semaine, nous avons également la possibilité de nous restaurer au restaurant le Vieux Lierre. Nous pouvons également faire une petite pause afin de se désaltérer et profiter des services proposés : Française des jeux et La poste.

AIRES DE JEUX DES ENFANTS – RUE DU VERGER

Il y a maintenant 4 ans, des parents d'élèves de l'école Henri Matisse de Réminiac, le personnel technique municipal, des élus et les services techniques de la communauté de commune ont installé des jeux pour les enfants sur une surface herbeuse au cœur du bourg près de la rue du Verger

À voir l'engouement des enfants, ceux-ci sont très utilisés mais depuis quelques mois régulièrement dégradés. Les jeux ne sont pas faits pour supporter le poids d'adultes ou d'adolescents. Merci de respecter les préconisations inscrites sur les panneaux des jeux. Des pièces sont cassées ou déformées, le personnel communal doit les réparer.

Merci pour les enfants. À l'attention des accompagnants, respecter ou faire respecter les conditions d'utilisation auquel cas, il serait désolant de priver les enfants de cet aire de jeux. Également dans le même registre, il est affligeant de laisser cet endroit avec des débris de toute sorte = papiers, canettes ou cartons. Des poubelles ont été installées à utiliser.

Merci de votre compréhension.





NOUVEAU À RÉMINIAC AMÉNAGEMENT DE LOGEMENTS LOCATIFS

Depuis plusieurs mois, vous avez dû remarquer certains travaux sur un bâtiment situé au 9 route de Vannes à Réminiac, c'est-à-dire près du restaurant « Le Vieux Lierre ». Ce bâtiment appartenait à la famille ROGER ou il y a plusieurs années existait un café : Il y en avait 7 à Réminiac....

Le maire a rencontré le nouveau propriétaire Monsieur Marius CAMPEANU qui habite à Ploërmel et s'est confié sur le devenir de son acquisition en plein bourg de Réminiac sur ce projet ambitieux.

Tout d'abord M. CAMPEANU est directeur d'une société de bâtiment et investisseur immobilier professionnel et achète des terrains pour des constructions de maison ou rénove des bâtiments pour les remettre aux normes destinées à l'achat ou à la location.

A Réminiac, ce bâtiment rénové comporte 8 logements : 2 studios – 3 appartements avec 1 chambre et 3 appartements avec 2 chambres, l'ensemble sur 3 niveaux = soit 325.21 m² pour un total de 26 pièces.

C'est un investissement d'environ 300 000 euros

Type de clientèle : Les logements sont essentiellement destinés à des entreprises qui doivent loger leurs ouvriers et saisonniers ou en intérim à l'aide de conventions avec des employeurs.

L'ensemble, immobilier devrait être en service en aout/septembre 2024.

Par ailleurs, il propose pour les particuliers des rénovations de tous ordres : garages, pièces supplémentaires à une maison, aménagement de comble, vérandas, carports etc... Vous pouvez faire appel à lui ou tout simplement demander un devis aux coordonnées suivantes :

Société de construction et rénovation de biens :

SC MA BATI CREATIF RENOV- Tél : 06 31 58 32 76 ou contact@ma-conseil.net à l'attention de Monsieur Marius CAMPEANU





INFORMATIONS BRÈVES FIBRE OPTIQUE

Le maire a reçu ces derniers jours 2 agents de la société OXIMO sous- traitante de MÉGALIS relatif au passage de la fibre optique à Réminiac dans la 3ème phase régional. Il a été confirmé que la fibre sera opérationnelle à Réminiac courant 2026 en même temps qu'à Monteneuf.

Les travaux devraient être en majorité en souterrain et débuteraient en mars 2025 mais qu'il pourrait y avoir ici ou là des lignes aériennes suivant la configuration du terrain. Un terminal sera implanté près du distributeur de baguettes de pain dans le bourg. Il est possible que des ouvriers soient près de votre domicile pour prendre des mesures – ils seront porteurs de badges ou de laisser passer de leur société – merci de leur faire un bon accueil.

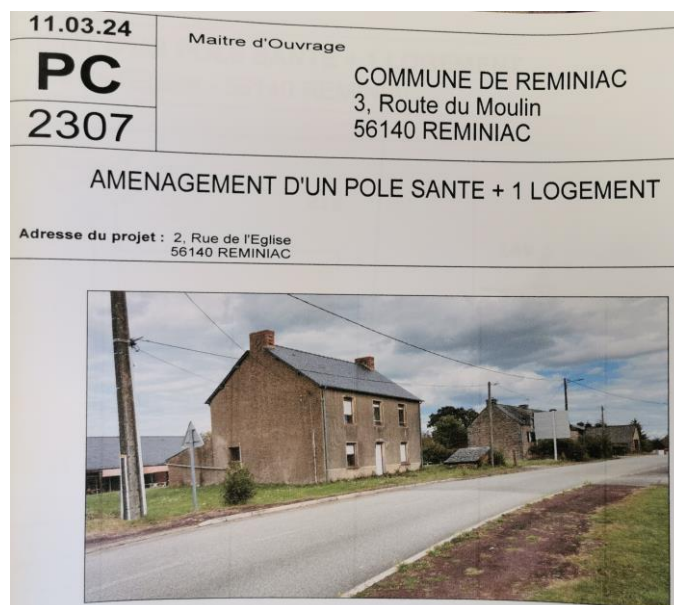
Encore un peu de patience mais quoiqu'il en soit la mairie organisera une réunion publique pour commenter, expliquer et proposer les abonnements en présence de la société MÉGALIS.

PÔLE SANTÉ

Encore un peu de patience, le permis de construire du pôle santé, 2, rue de l'église à Réminiac devrait faire l'objet des premiers travaux prochainement. En effet, le permis, déposé en mars, vient d'avoir le 18 juin 2024, un avis favorable de la commission départementale de sécurité et d'accessibilité. Le délai a été très long car c'est un établissement médical avec des normes draconiennes.

Également la Préfecture du Morbihan vient de nous accorder le 17 juin une nouvelle subvention financière de l'ordre de 106.625 euros portant ainsi avec le département (224.461.20 euros) 80% du montant total de l'investissement. C'est une excellente nouvelle pour le budget de la commune

Après accord du permis de construire, Madame PERELLO, architecte à Redon, contactera les entreprises et réalisera les appels d'offres.





RAPPEL IMPORTANT

À tous les usagers raccordés au tout à l'égout, ne surtout pas jeter dans vos toilettes :
Lingettes bébé et/ou de nettoyage.

Serviettes périodiques, rouleaux de papier toilette (même ceux qui sont bio dégradables et résorbables)

Cela s'applique également pour ceux qui ont une fosse septique ou micro station.

Il en va du bon fonctionnement du réseau des eaux usées et

PENSEZ À CEUX QUI NETTOIENT, MERCI





AGENDAS

20 juillet 2024 : Fête du village un « R de fête »

11 novembre 2024 : Manifestation UNC (Union Nationale des Combattants)





REMINIAC

le samedi 20 juillet 2024

Fête DU Village

13H30
concours de palets
en doublette
(5€/joueur)
restauration et buvette
inscription 0767649596 ou
sur place dès 12h

18H30
animation musicale
restauration et buvette
23H00
feu d'artifice

Deux services :
19H00 OU 20H30
Repas
14€
(5 € pour les -10ans)
entrée, porc au curry, fromage,
dessert et café
sur place ou à emporter
réservation 0651155105

UN "R" DE
FÊTE
REMINIAC